

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, ~~Karine TITREN~~, Françoise RIOULT, ~~Didier PÉRICHET~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, ~~Hugo BOISBOUVIER~~, ~~Karen BARANGER~~, Franck DESCHAMPS, ~~Laurence RETRIF~~, Christophe TAROT, ~~Karine DOUZAMI~~, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, ~~Linda GUEROT~~, Christian AUBRY, ~~Déborah BAHIER~~.

CONVOCACTION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-14

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

5.2

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal

Exposé de Sylvie VIELLE

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020 n° 20-06-65 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières

Date	N° concession	Durée	Tarif	Localisation
12-01-2025	665	30 ans	934€	Columbarium n°7

Droit de Prémption Urbain

Date	Usage du bien	Références cadastrales	Contenance	Suite à donner	Prix
31/01/2025	Habitation	AD	572m ²	Renonciation	165 000 €
04/02/2025	Habitation	ZE 402	404m ²	Renonciation	203 000€

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 053-215301409-20250325-2025_02_14-DE

04/02/2025	Habitation	AH 77	132m ²	Renonciation	235 500€
28/02/2025	Habitation	AC 306	1315m ²	Renonciation	188 000€
04/03/2025	Habitation	AC 306	1315 m ²	Renonciation	191 900€
10/03/2025	Commercial	AC 23 – AC 173 – AC 268	6162m ²	Renonciation	89 000€
12/03/2025	Habitation	AD 151	533 m ²	Renonciation	168 000€

Marchés publics

Décision 2025-06B : Travaux de construction de deux salles de loisirs lot 1 – Entreprise TLTP – Avenant 1

148 330.94 euros TTC.

Décision 2025-11 : Travaux des vestiaires de football lot 8 – entreprise Jessy Carrelage – Avenant 1

29 830.72 euros TTC.

Autres

Néant.

Demande de subventions

Néant.

Décisions de virement de crédits

Néant.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Fait et délibéré le 25 mars 2025,

Le Maire,
Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, ~~Karine TITREN~~, Françoise RIOULT, ~~Didier PÉRICHET~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, ~~Hugo BOISBOUVIER~~, ~~Karen BARANGER~~, Franck DESCHAMPS, ~~Laurence RETRIF~~, Christophe TAROT, ~~Karine DOUZAMI~~, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, ~~Linda GUEROT~~, Christian AUBRY, ~~Déborah BAHIER~~.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-15

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

8.1.1

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – Crédits des écoles 2025 - Écoles publiques
Jean de la Fontaine**

Exposé de Sylvie VIELLE

Sur avis conforme de votre commission des finances en date du 11 mars 2025, il est proposé d'allouer les crédits suivants aux écoles.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE PORTER le crédit alloué aux écoles pour **les fournitures scolaires à 31.31 € par élève** pour l'année 2025 (la subvention étant calculée en fonction du nombre d'élèves pris en compte pour la ventilation des crédits à la dernière rentrée scolaire).

L'école publique Jean de la Fontaine disposera donc de :

PUBLIQUE	Maternelle	2 817,90 € (pour 90 élèves) + reliquat	1 021,01 € =	3 838,91 €
	Elémentaire	5 479,25 € (pour 175 élèves) + reliquat	2 538,52 € =	8 017,77 €

DE PORTER EGALEMENT le crédit complémentaire par classe pour permettre le renouvellement régulier des livres, matériel pédagogique et de loisirs à :

- **305.11 €** par classe maternelle, soit **1525.55 euros** pour **5 classes**
- **254.39 €** par classe élémentaire, soit **1780.73 euros** pour **7 classes**.

DE FIXER à 7.49 € par élève la participation de la commune aux **dépenses de photocopies** des écoles publiques soit (reliquat compris) :

- **554.07 €** pour l'école maternelle
- **1337 €** pour l'école élémentaire.

D'INSCRIRE un crédit complémentaire d'une somme de **25.22 € par élève** pour la maintenance du mobilier et du matériel soit au total pour les écoles : **25 896.52 euros**

Il est convenu que ce crédit complémentaire dit "crédit investissement" participera à hauteur de 100 % au coût du renouvellement du matériel informatique et multimédia (*audio, image, vidéo, TBI, etc...*) des écoles.

D'INSCRIRE au titre des classes transplantées une somme de :

11 622,90 € + reliquat 16 976,98 € = **28 599,88 €**

Ces crédits "classes transplantées" pourront être utilisés par chacune des écoles pour des activités ou des matériels d'éveil.

Les différents montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	école maternelle	école élémentaire
fournitures scolaires	3 838,91	8 017,77
crédit complémentaire (livres, matériel pédagogique...)	1 525,55	1 780,73
photocopies	554,07	1 337,00
crédit "investissement"		25 896,52
classes transplantées		28 599,88

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Le Maire
Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
 Michel BESNIER,




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-16

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

8.1.1

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – Crédits des écoles 2025 - Ecole privée Sainte Marie

Exposé de Sylvie VIELLE

La convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires de l'école privée Saint Marie précise le calcul de la **participation annuelle** versée à l'OGEC (personne morale responsable de la gestion de l'établissement) trimestriellement. Elle est calculée après parution de l'indice INSEE des prix à la consommation de décembre 2024, conformément aux dispositions de la convention du 11 mai 2015 dont la signature a été autorisée par délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2015.

Un **crédit supplémentaire** est accordé pour le renouvellement de mobiliers liés aux activités scolaires.

Une subvention à caractère social est versée aussi à l'OGEC sur présentation des justificatifs correspondants. **Ces dépenses, qui ne figurent pas dans l'évaluation du forfait communal** sont les suivantes :

- les fournitures scolaires ;
- les classes transplantées.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Sur avis conforme de votre commission des finances en date du 11 mars 2025 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE FIXER pour l'année 2025 la participation communale annuelle à **90 824.65 euros** (solde 4^{ème} trimestre 2024 et 3 trimestres 2025), versée trimestriellement, comme indiqué sur la convention.

DE PORTER le crédit alloué aux écoles pour **les fournitures scolaires à 31.31 € par élève** pour l'année 2025 (la subvention étant calculée en fonction du nombre d'élèves pris en compte pour la ventilation des crédits à la dernière rentrée scolaire).

L'école privée Sainte Marie disposera donc de :

PRIVEE	Maternelle	970,61 € (pour 31 élèves)	+ reliquat	8,98 € =	979,59 €
	Elementaire	2 442,18 € (pour 78 élèves)	+ reliquat	3 465,19 € =	5 907,37 €

DE PORTER également le **crédit complémentaire** par classe pour permettre le renouvellement régulier des livres, matériel pédagogique et de loisirs à :

- **305.11 €** par classe maternelle, soit **610.22 euros** pour **2 classes**
- **254.39 €** par classe primaire, soit **1271.95 euros** pour **5 classes**.

D'INSCRIRE un **crédit complémentaire** d'une somme de **25.22 € par élève** pour la maintenance du mobilier et du matériel soit :

Maternelle	781,82 €	+ reliquat	10 888,71 € =	11 670,53 €
Primaire	1 967,16 €	+ reliquat	3 793,02 € =	5 760,18 €

Il est convenu que ce crédit complémentaire dit "crédit investissement" participera à hauteur de 100 % au coût du renouvellement du matériel informatique et multimédia (*audio, image, vidéo, TBI, etc...*) des écoles.

D'INSCRIRE au titre des **classes transplantées** une somme de :

4 780,74 €	+ reliquat	1 402,02 € =	6 182,76 €
------------	------------	--------------	-------------------

Ces crédits "classes transplantées" pourront être utilisés par chacune des écoles pour des activités ou des matériels d'éveil. Les crédits classes transplantées pour les enfants des écoles privées seront versés sous forme de subvention à l'A.P.E.L. (article 65748) sur production des justificatifs des dépenses correspondantes.

L'ensemble des montants est réparti dans le tableau suivant :

	école maternelle	école primaire
participation annuelle versée trimestriellement		90 824,65
fournitures scolaires	979,59	5 907,37
crédit complémentaire (livres, matériel pédagogique...)	610,22	1 271,95
crédit "investissement"		17 430,71
classes transplantées		6 182,76

SLOW

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER,



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, ~~Karine TITREN~~, Françoise RIOULT, ~~Didier PÉRICHET~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, ~~Hugo BOISBOUVIER~~, ~~Karen BARANGER~~, Franck DESCHAMPS, ~~Laurence RETRIF~~, Christophe TAROT, ~~Karine DOUZAMI~~, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, ~~Linda GUEROT~~, Christian AUBRY, ~~Déborah BAHIER~~.

CONVOCACTION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-17

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.2

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024

Exposé de Brice THOMMERET

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-31 ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des comptes,

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE A L'UNANIMITÉ que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2024** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 17
VOTANTS : 23
POUR : 23
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, ~~Karine TITREN~~, Françoise RIOULT, ~~Didier PÉRICHET~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, ~~Hugo BOISBOUVIER~~, ~~Karen BARANGER~~, Franck DESCHAMPS, ~~Laurence RETRIF~~, Christophe TAROT, ~~Karine DOUZAMI~~, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, ~~Linda GUEROT~~, Christian AUBRY, ~~Déborah BAHIER~~.

CONVOCAION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-18

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.2

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2024

Madame Sylvie Vielle ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy Toquet, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice **2024** dressés par Madame Sylvie Vielle, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice **2024** :

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				2 358 698,77	0,00	2 358 698,77
Opérations de l'exercice	4 511 794,53	5 376 158,22	2 259 130,36	2 424 569,23	6 770 924,89	7 800 727,45
TOTAUX	4 511 794,53	5 376 158,22	2 259 130,36	4 783 268,00	6 770 924,89	10 159 426,22
Résultats de clôture		864 363,69		2 524 137,64		3 388 501,33
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		864 363,69	0,00	2 524 137,64	0,00	3 388 501,33
		864 363,69		2 524 137,64		3 388 501,33
Résultats de l'exercice		864 363,69		165 438,87		

Budget Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			0,00	21 121,28	0,00	21 121,28
Opérations de l'exercice	5 396,47	4 550,18	0,00	0,00	5 396,47	4 550,18
TOTAUX	5 396,47	4 550,18	0,00	21 121,28	5 396,47	25 671,46
Résultats de clôture		-846,29		21 121,28		20 274,99
Restes à réaliser	0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-846,29	0,00	21 121,28	0,00	20 274,99
RESULTATS DEFINITIFS		-846,29		21 121,28		20 274,99
résultat exercice		-846,29		0,00		

Budget Maison de santé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00	27 866,45		0,00	0,00
Opérations de l'exercice	74 419,49	103 214,64	56 302,27	62 130,09	130 721,76	165 344,73
TOTAUX	74 419,49	103 214,64	84 168,72	62 130,09	130 721,76	165 344,73
Résultats de clôture		28 795,15	-22 038,63			28 795,15
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	28 795,15	-22 038,63	0,00	0,00	28 795,15
RESULTATS DEFINITIFS		28 795,15	-22 038,63			6 756,52
resultats de l'exercice		28 795,15		5 827,82		

Budget Lotissements

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 334 068,61	698 563,87		698 563,87	2 334 068,61
Opérations de l'exercice	1 281 526,82	966 257,22	557 285,25	698 563,87	1 838 812,07	1 664 821,09
TOTAUX	1 281 526,82	3 300 325,83	1 255 849,12	698 563,87	2 537 375,94	3 998 889,70
Résultats de clôture		2 018 799,01	-557 285,25			1 461 513,76
Restes à réaliser	1 357 371,42	31 730,92			1 357 371,42	31 730,92
TOTAUX CUMULES	2 638 898,24	3 332 056,75	557 285,25		1 357 371,42	1 493 244,68
RESULTATS DEFINITIFS		693 158,51	-557 285,25			135 873,26
résultats de l'exercice		-315 269,60		141 278,62		

Budget Cellules commerciales

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			25 660,81		0,00	0,00
Opérations de l'exercice	12 162,02	10 937,51	18 101,59	14 018,13	30 263,61	24 955,64
TOTAUX	12 162,02	10 937,51	43 762,40	14 018,13	30 263,61	24 955,64
Résultats de clôture		-1 224,51	-29 744,27			-30 968,78
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-1 224,51	-29 744,27		0,00	-30 968,78
RESULTATS DEFINITIFS		-1 224,51	-29 744,27			-30 968,78
résultats de l'exercice		-1 224,51		-4 083,46		

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

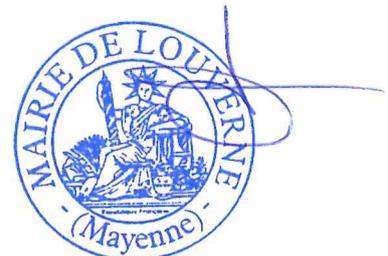
Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER


**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-19

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.2

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Affectation des résultats de l'exercice 2024

Exposé de Brice THOMMERET

L'instruction comptable dispose que le résultat de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales et de leurs budgets annexes doit être affectés en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reportés (report à nouveau) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068)

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

D'AFFECTER, en accord entre les comptes de gestion et les comptes administratifs, le résultat d'exploitation du budget de la commune et de ses budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	864 363.69
	DEFICIT	-----
Affectation en réserves (1068)		864 363.69
Report à nouveau (002)		-----
BUDGET C.C.A.S. (pour mémoire)		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	1 299.20
	DEFICIT	-----
Affectation en réserve (1068)		-----
Report à nouveau (002)		17 948.72
BUDGET LOTISSEMENT		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	2 018 799.01
	DEFICIT	-----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		2 018 799.01
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	- 846.29
	DEFICIT	-----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		- 846.29
BUDGET MAISON DE SANTE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	28 795.15
	DEFICIT	-----
Affectation en réserves		28 795.15
Report à nouveau (002)		-----
BUDGET CELLULES COMMERCIALES		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT	- 1224.51
	DEFICIT	-----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		- 1224.51

DE SOULIGNER que ces résultats sont définitifs puisque les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs sont en concordance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré le 25 mars 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCAATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-20

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.2.1

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Vote des taux de fiscalité locale 2025

Exposé de Brice THOMMERET

Par délibération n° 20-02-26 du 03 mars 2020, le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition à :

- TH (taxe d'habitation) : 14.22
- TFPB (taxe foncière sur le bâti) : 20.56
- TFPNB (taxe foncière sur le non bâti) : 38.44.

Pour rappel :

- À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes (19.86 %).
- A compter de 2023, les communes et les EPCI peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé en séance le 04 février 2025 ;

VU le projet de budget primitif 2025 qui fixe à **3 377 471 €** le produit fiscal attendu des taxes d'habitation et taxes foncières nécessaire à son équilibre ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2025 ;

DE RETENIR les taux d'imposition applicables en 2025 selon le tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	14,22	14,22
Taxe foncière bâti	40,42	40,42
Taxe foncière non bâti	38,44	38,44

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré le 25 mars 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-21

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.2

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Vote des budgets primitifs 2025

Exposé de Brice THOMMERET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L2121-29 ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé en séance le 04 février 2025 ;

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

D'APPROUVER les projets de budgets présentés et se résumant de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget général	5 476 265,39	5 476 265,39	5 715 723,75	5 715 723,76
budget lotissement	2 599 299,01	2 599 299,01	557 285,25	557 285,25
budget maison de santé	102 868,22	102 868,22	100 606,85	100 606,85
budget photovoltaïque	5 496,29	5 496,29	21 121,28	21 121,28
budget cellules commerciales	62 750,00	62 750,00	52044,27	52044,27
CUMUL	8 246 678,91	8 246 678,91	6 446 781,40	6 446 781,41

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCAION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-22

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.8

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Fongibilité des crédits

Exposé de Sylvie VIELLE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits au besoin de répartition et sans modifier le montant global du fonctionnement et de l'investissement. Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article 5217-10-6 ;

VU le règlement financier et comptable de la commune ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

D'AUTORISER le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PERICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-23

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE
7.10.3

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2024

Exposé de Sylvie VIELLE

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE PRENDRE connaissance du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2024 tel que ci-annexé. Ce bilan sera annexé au compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCATION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-24

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE
7.5.5

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Vote des subventions 2025

Exposé de Patrick PAVARD

Sur propositions des commissions « Affaires sportives » et « Finances » ;

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la Charte d'attribution et de versement des subventions pour la commune de Louverné ;

Il est précisé que les membres des bureaux des associations, ne prennent pas part au vote concernant l'attribution de la subvention pour l'association dont ils sont membres : Fabienne Fournier (La Plume Louvernéenne), Emmanuel Brochard (Louverné Sports) et Delphine Boisramé (Attrap'jeux).

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

D'ATTRIBUER les subventions 2025 selon les propositions figurant dans le tableau ci-dessous :

I - CATEGORIE : SPORT	
. Arc en Ciel Gymnastique	1 757,37

. Arc en Ciel Gymnastique (championnat régional)	411,70
. Arc en Ciel Gymnastique (aide à la formation)	5 372,16
. Arc en Ciel GRS	1 258,76
. Arc en Ciel GRS (championnat régional)	411,70
. Basket Club	2 318,29
. Basket Club (aide à la formation)	11 721,07
Basket club MultiActivité	407,14
. Basket Club MultiActivité (aide à la formation)	2 930,27
. Cyclo Club	197,48
. Ecole Long Hô	51,16
. Familles rurales Gym	323,56
. Groupement d'employeurs sportif (G.E.S.L.)	12 880,97
. La plume louvernéenne	702,44
. La plume louvernéenne (championnat régional)	355,00
. La plume louvernéenne (aide à la formation)	2 930,27
. Louverné Running	306,42
. Louverné Sports (Foot)	4 120,84
. Louverné Sports (aide à la formation)	9 523,37
. Louverné Sports (championnats régionaux)	960,64
. Louverné Sports (traçage des terrains)	2 376,00
. Louverné Sports (compensation entrées gratuites)	1 618,00
. Louverné Sports (animation jeunes)	12 999,46
. Louverné Sports (Volley)	68,09
. Louverné Sports (Zumba)	582,40
. Louverné Sports (Pilate)	143,01
. Louverné Sports Pétanque	153,23
. Team VTT	115,74
. Tennis Club	1 123,89
. Tennis Club (Championnat régional)	411,70
. Tennis Club (aide à la formation)	10 500,13
. Tennis de Table	457,21
. Tennis de Table (subvention spécifique)	200,00
. Tennis de Table (Championnat régional)	355,00
. Tennis de Table (aide à la formation)	8 546,61
. Capoeira	105,78
. Fonds de soutien annuel projets sportifs & culturels	1 500,00
TOTAL (I)	100 196,86
II - CATEGORIE : CULTURE, LOISIRS, VIE SOCIALE	
. Arc en Ciel Musique	460,26

SLOW

. Arc en Ciel Musique (animations)	3 000,00
. Arc en Ciel Musique (spécifique)	1 500,00
. Association Familles Rurales YOGA	251,97
. Génération retraités Louverné	1 150,25
. Donneurs de sang bénévoles de Louverné/La Chapelle Anthenaise	102,14
. Attrap'Jeux	- 177,03
. Les potagers de la Lande	231,54
TOTAL (II)	6 873,19
III - CATEGORIE : AUTRE	
. Anciens combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	50,50
. Comité d'animation (animations & locations)	2 807,32
. Comité d'animation Ordinaire	1 052,74
. Comité de Jumelage (voyage & réception)	957,87
. Louverné Carnaval	50,50
. Louverné Carnaval (animations)	650,00
. Provision pour subventions exceptionnelles	2 462,52
TOTAL (III)	8 031,45
IV - CATEGORIE : ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
. Prévention routière	88,75
TOTAL (IV)	88,75
CUMUL Attributions : TOTAL (I) + (II) + (III) + (IV)	115 190,25
CUMUL inscriptions budgétaires	115 190,25
OGEC	100 000
TOTAL (article 65748)	215 290,25
C.C.A.S. (article 65736)	24 141,28

Il est précisé que le comité de jumelage a bénéficié d'une avance de 500 euros sur le versement de sa subvention (délibération n° 25-01-08).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Le Maire
Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance
Michel BESNIER




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025****DÉPARTEMENT
DE LA
MAYENNE**

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 22
POUR : 22
CONTRE : 0

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

**CONVOCAZION
18 MARS 2025**

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMÉRET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

**PUBLICATION
3 AVRIL 2025**

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHE, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

**DÉLIBÉRATION
N°2025-02-25**

**DOMAINE
7.5.5**

Absents :

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMÉRET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES – Convention 2025 d'objectifs et de moyens avec l'association Louverné Sports

M. BROCHARD Emmanuel ne prend pas part au vote.

Exposé de Patrick PAVARD

Une convention d'objectifs et de moyens doit être signée avec une association dès lors que le montant de la subvention attribuée dépasse 23 000 euros annuellement.

La convention indique l'objectif principal de l'association : contribution aux actions municipales, à l'animation de Louverné et à son rayonnement à travers les activités sportives, notamment pour les jeunes.

Il est aussi précisé les modalités de versement de la subvention : 80% après le vote de la convention et 20% au mois de juin. Elle est signée pour un an.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

D'AUTORISER le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces s'y rapportant ;

DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCAZION
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-26

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

7.1.6

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Tarifs des séjours été 2025

Exposé de Nelly COURCELLE

Les tarifs pour les séjours de l'été 2025 sont fixés comme suit :

TRANCHE D'AGE	4-6 ans			7-11 ans			7-11 ans			8-11 ans		
DATES	du 7 au 9 juillet			du 7 au 11 juillet			du 15 au 18 juillet			du 21 au 25 juillet		
NOMBRE JOURS	3			5			4			5		
LIEU	Base de loisirs Brûlon			Base de loisirs Brûlon			Base de loisirs Brûlon			Base de loisirs Brûlon		
ACTIVITES	visite de la chèvrerie, cirque, veillée "boom"...			VTT, sports innovants, jeux de société géant, escalade, veillée "boom"...			course d'orientation, équitation, sarbacane, veillée "boom"...			canoë, cani rando, face à face avec les loups, tir à l'arc, veillée "boom"...		
NOMBRE PLACES	12			16			16			16		
TARIFS JOURNALIERS SEJOURS 2025 appliqués aux familles	A	-25%	28,50 €	A	-25%	25,00 €	A	-25%	27,58 €	A	-25%	26,46 €
	B	-12%	33,44 €	B	-12%	29,33 €	B	-12%	32,36 €	B	-12%	31,04 €
	C	0%	38,00 €	C	0%	33,33 €	C	0%	36,78 €	C	0%	35,28 €
	D	+10%	41,80 €	D	+10%	36,67 €	D	+10%	40,46 €	D	+10%	38,81 €

	hors	+45%	55,09 €	hors	+45%	48,33 €	hors	+45%	53,33 €	hors	+45%	51,15 €
--	------	------	----------------	------	------	----------------	------	------	----------------	------	------	----------------

ADOS : 14-17 ans			ADOS : 12-13 ans			3-7 ans		
du 7 au 11 juillet			du 21 au 25 juillet			les 25 et 26 août		
5			5			2		
Granville (Donville-les-Bains)			Saint Malo (St Coulomb)			Louverné		
randonnée, visite de musées, catamaran, support collectif, paddle, planche à voile, veillées...			surf, char à voile, pêche à pied, découverte de St Malo, visite aquarium, création tableau nœuds marins, veillées...			Mon premier séjour : : jeux en bois, olympiades et veillée		
16			16			10		
A	-25%	29,94 €	A	-25%	28,52 €	A	-25%	21,10 €
B	-12%	35,13 €	B	-12%	33,46 €	B	-12%	24,75 €
C	0%	39,93 €	C	0%	38,03 €	C	0%	28,13 €
D	+10%	43,92 €	D	+10%	41,83 €	D	+10%	30,94 €
hors	+45%	57,89 €	hors	+45%	55,14 €	hors	+45%	40,79 €

Les tarifs de la journée sortie du service jeunesse au Puy du Fou sont fixés comme suit :

TRANCHE D'AGE	ADOS : 11-17 ans
DATE	28/08/2025
NOMBRE JOURS	1
NOMBRE PLACES	52

TARIFS JOURNEE SORTIE appliqués aux familles	A	-25%	41,49 €
	B	-12%	48,68 €
	C	0%	55,32 €
	D	+10%	60,86 €
	hors	+45%	80,22 €

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE FIXER, comme indiqués ci-dessus, les tarifs 2025 concernant les séjours en camps et la sortie au Puy du Fou.

SLOW

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2025**

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE

Le 25 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 0

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Nelly COURCELLE, Brice THOMMERET, Céline BOUSSARD, Patrick PAVARD, Marie-Christine DULUC, Michel BESNIER, Karine TITREN, Françoise RIOULT, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Emmanuel BROCHARD, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAMÉ, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

CONVOCAZIONE
18 MARS 2025

Absents excusés : Karine TITREN, Didier PÉRICHET, Josiane MAULAVÉ, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Linda GUEROT, Déborah BAHIER.

PUBLICATION
3 AVRIL 2025

Absents :

DÉLIBÉRATION
N°2025-02-27

Pouvoirs : Karine TITREN à Brice THOMMERET, Hugo BOISBOUVIER à Emmanuel BROCHARD, Karen BARANGER à Guy TOQUET, Laurence RETRIF à Nelly COURCELLE, Linda GUEROT à Fabienne FOURNIER, Déborah BAHIER à Céline BOUSSARD.

DOMAINE

4.1.5

Secrétaire de séance : Michel BESNIER.

OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des emplois et des effectifs

Exposé de Guy TOQUET

Le tableau des effectifs du personnel communal nécessite d'être ajusté afin de l'adapter aux missions nouvelles confiées au personnel communal, à de nouveaux recrutements, à des avancements de grade.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°25-01-10 du 04 février 2025 modifiant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau des emplois et des effectifs eu égard aux besoins de la collectivité ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

DE CRÉER :

- un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/04/2025 (accroissement saisonnier d'activité) ;

- un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (peuvent être pourvu à temps non complet) à compter du 01/04/2025 ;
- un emploi permanent de rédacteur, au titre de l'article L 352-4 du Code général de la fonction publique (service communication) à l'échelon prévu selon l'ancienneté calculée;

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré le 25 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Michel BESNIER



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.